



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 février 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h56

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.18.009 – Convention avec la Fédération de Chasse

Arnaud JEAN expose :

Dans le cadre de son Agenda 21 et de la poursuite de l'Inventaire de la Biodiversité Communale, la Ville souhaite travailler sur des pratiques agricoles favorables à la faune sauvage et notamment à la perdrix grise présente sur son territoire.

Un groupe de travail composé de la Ville d'Ingré, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, la Société de Chasse et de Protection de la Nature d'Ingré, Loiret Nature Environnement, Hommes et Territoires, les établissements Maingourd et les agriculteurs ingrèens a permis d'élaborer un plan d'action de préservation.

Les lieux de nidification de la perdrix nécessitent une attention particulière pour favoriser l'espèce, c'est pourquoi, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains, techniques et matériels dans les domaines suivants :

- Des actions en partenariat avec les agriculteurs,
- La promotion des pratiques favorables à la petite faune de plaine,
- Le travail en partenariat avec les différents acteurs concernés
- La création d'un plan de gestion et l'élaboration d'une charte
- La communication et la sensibilisation du public (expositions, conférences, animations auprès du public...)

Dans le cadre d'une convention et de l'accueil d'un stagiaire, un diagnostic des bordures de champs a été réalisé en 2017 et a permis de formaliser des préconisations d'actions (fauchage bord de route, entretien bord de champs, aménagement pylône...) qu'il convient maintenant de mettre en œuvre sur le territoire ingrèen.

Afin de poursuivre la réalisation de ces missions sur 2018, par le biais d'une convention de partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires, la Ville apportera un soutien financier à hauteur de 3412,56€.

Cette somme correspond à la mise à disposition de moyens humains sur le territoire Ingréen.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, la Fédération des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 février 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 19 février 2018

Publication le : 19 février 2018

Notification le : 19 février 2018

 Le Maire
Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-009

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-02-19T11-59-27.00 (MI209686056)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20180213-DL-18-009-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention avec la Fédération de Chasse

Date de décision : 13/02/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Acte : DL.18.009-FIN-convention avec la fédération de chasse.PDF Multicanal :
Non

Pièces jointes : annexe 8 - Convention de partenariat.PDF Type PJ : 31_DP -
Documents pré-contractuels

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/02/18 à 11:59

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/02/18 à 11:59

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 19/02/18 à 12:08